

Développement des ressources humaines Canada

Le Programme du travail de Développement des ressources humaines Canada soutient les travaux de la Conférence des ministres interaméricains du travail de l'OEA et y participe activement. Cela comprend la participation aux activités de groupes de travail sur la modernisation de l'État et l'administration de la main-d'oeuvre, et sur la mondialisation de l'économie et ses dimensions sociales et relatives à la main-d'oeuvre.

Les groupes de travail ont été créés après la Conférence de l'OEA des ministres du Travail des Amériques de 1998 pour soumettre des informations, des études, des matériaux, ainsi que des avis sur la coopération technique dans les domaines de la législation sur l'emploi et la main-d'oeuvre, les relations de travail, les fonctions des ministres du Travail, l'inspection des milieux de travail et les normes relatives à la main-d'oeuvre.

Le Canada accueillera la prochaine Conférence des ministres du Travail des Amériques en octobre 2001, à Ottawa, et le ministre du Travail du Canada deviendra président de la Conférence jusqu'en 2003.

Renforcer l'exercice et le respect des droits de la personne et consolider la démocratie, le droit fondamental à la liberté d'expression et de pensée, au moyen du soutien des activités de la Commission interaméricaine des droits de l'homme dans ce domaine, en particulier le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression, poste récemment créé.

Le Canada défend ardemment le droit à la liberté d'opinion et d'expression. À la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, il parraine une résolution par consensus sur la liberté d'opinion et d'expression, qui a établi le Rapporteur spécial à ce sujet. Le Canada appuie la coopération entre ce mécanisme et le Rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression et le Rapporteur sur la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Le Canada appuie sans réserve le rôle du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression; en réponse à une demande de son bureau, il a communiqué au Rapport spécial des informations détaillées sur la loi canadienne sur l'accès à l'information.

Le Canada oeuvre en liaison étroite avec la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des États américains. Le Canada a contribué au processus d'examen interne en cours à la Commission en formulant diverses suggestions concrètes portant sur les moyens d'accélérer le processus des pétitions et le règlement des cas.

La Commission a été invitée à faire une visite sur place au Canada pour examiner le système national de détermination du statut de réfugié à l'automne 1997. En février 2000, le gouvernement a reçu le rapport final de la Commission intitulé : *Report on the Situation of Human Rights of Asylum Seekers within the Canadian Refugee Determination System*.